

## Procès-verbal du conseil municipal du lundi 2 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 2 octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le 21 septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil sous la présidence de Mr Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Nathalie MARCHAND, Josiane VIALLETON, Christophe VIBOUD.

Absents : Marie Thérèse LESTRA, Hélène EPINAT, Jean-Pierre LAFARGE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*

### A l'ordre du jour :

1. Choix des entreprises pour le marché de la rénovation du local des jeunes.
2. Désignation d'un référent déontologue.
3. Désignation d'un référent forêt.
4. Demande de subvention exceptionnelle du Sou des Ecoles.
5. Point sur les projets en cours et à venir et demandes de subventions afférentes.
6. Questions diverses

\*\*\*

20 h 30 : Ouverture de la séance. Présence publique : aucune.

### **1. Choix des entreprises pour le marché de la rénovation du local des jeunes :**

La commission d'appel d'offres, réunie le 20 juillet dernier, avait déclaré infructueux les lots :

- N° 1 : Ravalement de façade
- N° 2 : Couverture – Etanchéité
- N° 3 : Menuiseries extérieures

Réunie à nouveau le 28 septembre suite à la relance effectuée pour ces 3 lots, elle a retenu :

- L'entreprise Boinon pour le lot n°2 avec une offre à 10 023,50€
- L'entreprise Morlevat pour le lot n°3 avec une offre à 21 973 €.

Pour le lot n°1, la consultation reste infructueuse car très au-dessus de l'estimation. Nous allons donc partir en négociations avec le moins-disant, l'entreprise P. Cros.

Après discussion, le conseil avalise les conclusions de la commission à l'unanimité.

- 2. Référent déontologue :** les élus locaux sont parfois confrontés à des situations pour lesquelles les réponses ne sont pas évidentes. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, ils ont dans ce cas la possibilité de recourir à un « référent déontologue » chargé de leur apporter tout conseil utile. Loire-Forez propose de mutualiser la nomination d'un référent pour toutes les communes de l'agglomération. Il s'agit de Mr Jean François Kerléo, professeur de droit public à l'université d'Aix – Marseille. Une rétribution est prévue pour chaque dossier ; elle sera de 80 €.

Le conseil donne son accord sans réserve.

- 3. Référent forêt :** Il s'agit là par contre de désigner une personne chargée de représenter la commune pour toutes les actions, publiques ou non, mettant en cause son patrimoine forestier. J. Heim se propose pour assumer cette fonction. Il reçoit lui aussi l'assentiment du conseil.

4. Subvention pour le Sou des Ecoles : Périodiquement, tous les cinq ans, le Sou des Ecoles organise un voyage d'envergure de 5 jours à l'attention des élèves. Chacun d'eux peut ainsi bénéficier d'une semaine de classe décentralisée au cours de son passage à l'École de Marcoux. C'est le site de Sixt – Fer à Cheval en Haute-Savoie qui a été retenu pour la prochaine expédition en juin 2024. Sollicité comme à chaque édition, le conseil décide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 200 €.

5. Projets en cours :

- Les trois ordinateurs ont été livrés et sont opérationnels. Ils sont disponibles pour les opérations de formation envisagées.
- Outre le local de stockage en contrebas de la place de la mairie, dont les travaux devraient débiter d'ici la fin de l'année, c'est un chantier de plus grande envergure qui se profile pour les mois à venir : l'aménagement de l'entrée sud du bourg. S'agissant de voirie pour une bonne part, c'est logiquement Loire-Forez qui en sera le coordonnateur. Les membres du conseil ont pu prendre connaissance du futur plan d'aménagement, avec notamment la création de deux chicanes de sécurité et d'un trottoir sécurisé pour l'accès des enfants à la cantine. La pièce d'eau dite « le Pêcher » ne sera pas oubliée et devrait recevoir des améliorations tant fonctionnelles qu'esthétiques. L'ensemble des travaux (148 223 € HT hors pièce d'eau) mobilisera les budgets voirie des 3 années à venir.
- Le projet de création d'une aire de jeux en contrebas du parking du restaurant est aussi à l'ordre du jour. Il pourrait bénéficier d'une subvention de la Région à condition d'être accessible aux handicapés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire  
Pierre VERDIER



Le Secrétaire  
Michel PONCHON

